

COMPRENDRE LES DÉPLACEMENTS FORCÉS

LE SPORT, UN LEVIER PUISSANT



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



INTERACT
TOUR
#Aveclesrefugiés



Le HCR (l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés) protège les personnes contraintes de fuir leur foyer en raison de conflits et de persécutions. Il travaille sur le terrain aux côtés des États, des populations concernées et de la société civile dans plus de 130 pays. Le HCR apporte une aide humanitaire vitale à des millions de personnes, s'efforce de préserver les droits humains des personnes déplacées de force et les aide à trouver des solutions pour reconstruire leur vie.

En France, le HCR travaille avec le gouvernement, les associations, les entreprises, les établissements scolaires et universitaires et les médias afin de favoriser un accueil digne et des opportunités d'intégration pour les personnes qui ont trouvé refuge en France et y reconstruisent leur vie.

En lien avec le Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre, le HCR a aussi développé INTER'ACT, un programme de sensibilisation aux déplacements forcés et de rencontres avec des réfugiés, qui se décline sous plusieurs formats :

LES RENCONTRES HCR - OUEST-FRANCE,
**UN RENDEZ-VOUS À DESTINATION DES
ÉLÈVES DE 3E DU CALVADOS ET DES LYCÉENS
DE NORMANDIE**

Rencontres, projections et performances d'intervenants qui témoignent de leur parcours d'exil et de l'importance de la protection internationale pour ceux qui fuient la guerre et les persécutions. En partenariat avec le Prix Bayeux Calvados-Normandie et le journal Ouest-France.

INTER'ACT TOUR
**UN ÉVÉNEMENT À DESTINATION
DES COLLÉGIENS DU CALVADOS**

Durant toute une semaine, à raison d'un collège par jour, des intervenants réfugiés et du HCR rencontrent, témoignent et animent des ateliers pour donner la bonne information sur les déplacements forcés et sur l'importance de la protection des réfugiés.



Ce livret a pour objectif de fournir aux enseignants et aux élèves des outils pour aborder la question des déplacements forcés. La première partie offre des définitions et des données chiffrées pour appréhender l'ampleur du phénomène. La seconde partie souligne l'importance du sport dans la vie des personnes réfugiées et s'inscrit dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'année 2024.

LES MOTS COMPTENT

RÉFUGIÉS, DÉPLACÉS, MIGRANTS...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

RÉFUGIÉS

Les réfugiés sont des personnes qui ont fui la guerre, les violences, les conflits ou les persécutions en raison de leur race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social et/ou opinion politique et qui ont franchi au moins une frontière internationale pour trouver la sécurité dans un autre pays. Les réfugiés seraient de nouveau menacés s'ils retournaient dans leur pays.

APATRIDES

Les apatrides sont des personnes privées de nationalité. Les causes de l'apatridie sont diverses : discrimination envers certains groupes ethniques ou religieux ou en raison du genre, émergence de nouveaux États, transferts de territoires entre États existants, lacunes dans les lois sur la nationalité. Certaines personnes naissent apatrides, d'autres le deviennent au cours de leur vie. Il y a des apatrides dans toutes les régions du monde.

De ce fait, les apatrides n'ont souvent pas le droit d'aller à l'école, de consulter un médecin, d'occuper un emploi, d'ouvrir un compte bancaire, d'acheter une maison ou même de se marier.

RAPATRIÉS

Les rapatriés sont des personnes qui sont rentrées chez elles volontairement après avoir été déplacées.

DÉPLACÉS INTERNES

Les déplacés internes sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Comme les réfugiés, les déplacés internes ont fui la guerre, les violences, les conflits et les persécutions mais ils n'ont pas franchi de frontière internationale. Des personnes peuvent également être déplacées dans leur pays du fait de catastrophes climatiques ou environnementales.

DEMANDEURS D'ASILE

Les demandeurs d'asile sont des personnes ayant introduit une demande d'asile, c'est-à-dire une demande de protection internationale face à la guerre, aux violences, aux conflits ou à des persécutions qu'elles ont fui. La demande d'asile vise à déterminer qui est un réfugié.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS OU SÉPARÉS

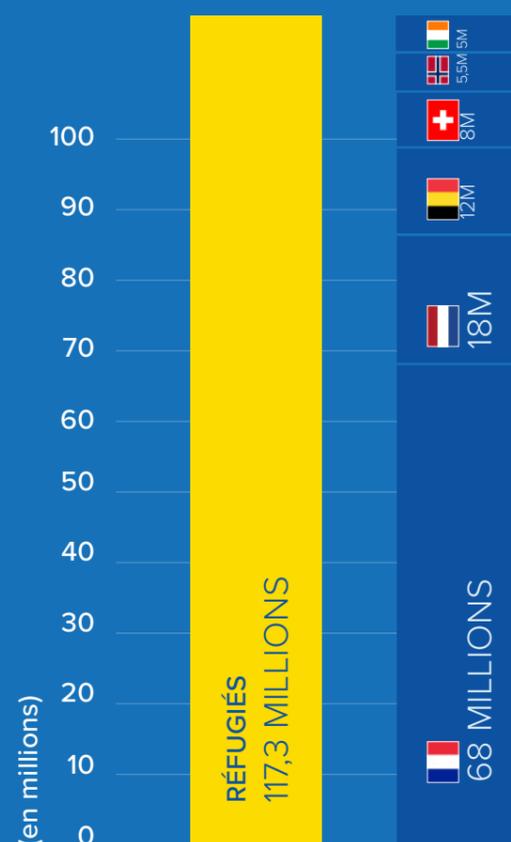
Les enfants non accompagnés ou séparés sont des enfants qui sont séparés de leurs deux parents et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux.

+ DE 117,3 MILLIONS

de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir les guerres, les persécutions et les violations des droits de l'homme...

“ Derrière chaque chiffre se trouve une personne forcée de fuir son foyer et un récit de déplacement, de dépossesion et de souffrance. Ces personnes méritent notre attention et notre soutien, pas seulement sous forme d'aide humanitaire mais pour trouver des solutions à leur détresse.”

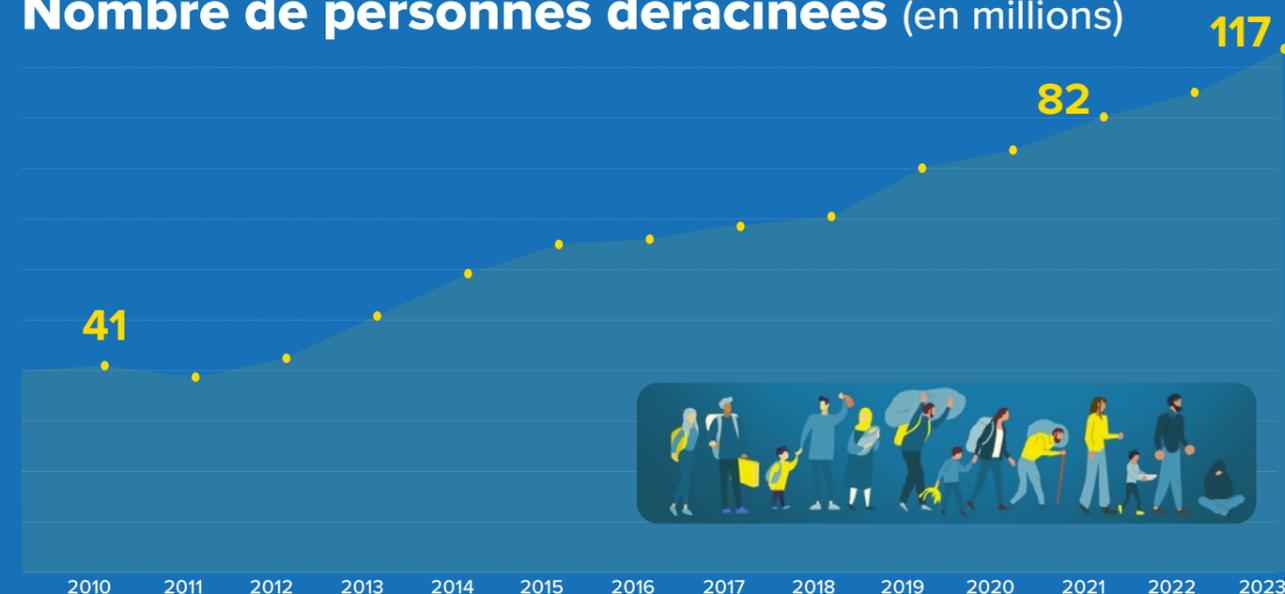
HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
FILIPPO GRANDI



... c'est le nombre cumulé d'habitants

- de la France
- des Pays-Bas
- de la Belgique
- de la Suisse
- de la Norvège
- et de l'Irlande

Nombre de personnes déracinées (en millions)



Sources : Tendances mondiales 2023 du HCR, Banque Mondiale

POURQUOI PARTIR ?

RÉFUGIÉS

OÙ ?

Les réfugiés sont en dehors de leur propre pays. Ils ont traversé au moins une frontière internationale.

POURQUOI ?

Les réfugiés fuient leurs pays en raison d'une persécution individuelle ou parce qu'ils ne se sentent plus en sécurité dans leur propre pays. Cela peut être lié à leur appartenance ethnique, leur nationalité, leur opinion politique, leur appartenance à un certain groupe social ou leur religion.

Les réfugiés peuvent aussi fuir la guerre, des situations violentes ou des conflits et n'ont pas d'autres choix que de fuir pour sauver leurs vies, sinon ils seraient en danger.

QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL ?

Le droit international stipule que les réfugiés ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays s'ils sont exposés à un risque de mort, ou de traitement inhumain et dégradant. Les réfugiés devraient pouvoir être autorisés à travailler dans leur pays d'accueil, bénéficier de soins de santé, d'éducation, acheter des biens immobiliers et bénéficier d'autres droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et de religion (voir chapitre sur la Convention de 1951, page 10).



« Des hommes en uniformes venaient dans notre village tous les jours pour nous avertir – “partez ou nous vous tuerons”. (...) Nous n'avons pas eu le temps d'emporter quoi que ce soit, nous sommes juste partis. Nous devons nous cacher et nous déplacer de nuit. »

Mohammed, un homme rohingya âgé de 65 ans, a fui au Bangladesh avec les douze membres de sa famille. (Source : Rapport la religion, motif de fuite-HCR)

QU'EST-CE QUE LA PERSÉCUTION ?

La persécution peut prendre de nombreuses formes et peut contraindre des personnes de tout horizon à fuir.

Concrètement, des personnes peuvent être persécutées lorsqu'elles sont menacées, harcelées, torturées, blessées,

PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR D'UN PAYS



« L'Afghanistan est confronté à l'une des crises de déplacement interne les plus sévères au monde en raison d'un conflit prolongé, d'une insécurité permanente et d'aléas naturels, tels que la sécheresse, des inondations, tempêtes et tremblements de terre. Le déplacement est devenu une stratégie de survie familiale pour de nombreux Afghans et, dans certains cas, une partie inévitable de la vie pour deux générations. La situation est aggravée par le chômage généralisé, la pauvreté, le manque de terres et le manque de services fondamentaux. »

(Source UNHCR- Protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)

OÙ ?

Les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays vivent toujours dans leur propre pays. Elles peuvent s'être déplacées d'un endroit à l'autre à l'intérieur de leur pays, mais elles n'ont traversé aucune frontière internationale.

POURQUOI ?

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont quitté leurs maisons pour fuir la guerre, les catastrophes naturelles, les violences ou les persécutions. Tout comme les réfugiés, elles n'avaient pas d'autres choix que de partir pour préserver leurs vies. Toutefois, contrairement aux réfugiés, elles se déplacent dans une autre partie de leur pays pour trouver la sécurité.

QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL ?

Puisque les personnes déplacées restent à l'intérieur de leur propre pays, elles restent sous la protection et les lois du gouvernement de leur pays, et ce même si ce gouvernement est la raison de leur déplacement (guerre civile, persécution etc.)

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays se déplacent souvent vers des zones difficiles d'accès, notamment pour les acteurs humanitaires comme le HCR, et l'acheminement de l'aide est un défi. En conséquence, ces personnes sont parmi les plus vulnérables dans le monde.

DEMANDEURS D'ASILE

OÙ ?

Les demandeurs d'asile sont en dehors de leur propre pays. Ils ont franchi au moins une frontière internationale.

POURQUOI ?

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui sollicitent la protection d'un autre pays, mais dont la demande est toujours en cours d'examen. Les demandeurs d'asile ont le droit de rester provisoirement sur le territoire dans l'attente d'une décision du gouvernement quant à leur demande de protection.

QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL ?

Demander l'asile dans un autre pays est un droit reconnu dans la Convention de 1951. Les États parties à la Convention de 1951 doivent développer des procédures d'asile permettant de déterminer si les personnes qui le demandent peuvent être reconnues comme réfugiées. Cela implique généralement l'examen de documents et autres informations fournis par le demandeur d'asile afin de déterminer si la demande est crédible. Dans de nombreux cas, les demandeurs d'asile sont également soumis à un entretien approfondi afin de déterminer s'ils ont une « crainte bien fondée d'être persécutés » et s'ils seraient en danger s'ils retournaient dans leur pays. Dans certains pays, le HCR a pour mission d'assurer la procédure de détermination du statut de réfugié, seul ou en collaboration avec les autorités du pays.

LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE EN FRANCE



Dépôt du dossier de demande d'asile en Préfecture



Octroi des conditions matérielles d'accueil par l'OFII¹ pour un entretien



Convocation à l'OFPRA² pour un entretien



Le montant de l'allocation pour demandeurs d'asile varie en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer. Une personne seule, hébergée gratuitement dans le cadre du dispositif national d'accueil, reçoit environ 204 euros par mois. Si elle ne bénéficie pas d'une place d'hébergement, elle reçoit en moyenne 426 euros par mois pour couvrir l'ensemble de ses besoins (logement, nourriture, vêtement, etc.)



DÉCISION
Le statut de réfugié est...



Accordé



Rejeté



Recours à la CNDA³ :
dépôt du dossier de recours



Convocation à une audience accompagné de son avocat⁴



DÉCISION
Le statut de réfugié est...



Accordé



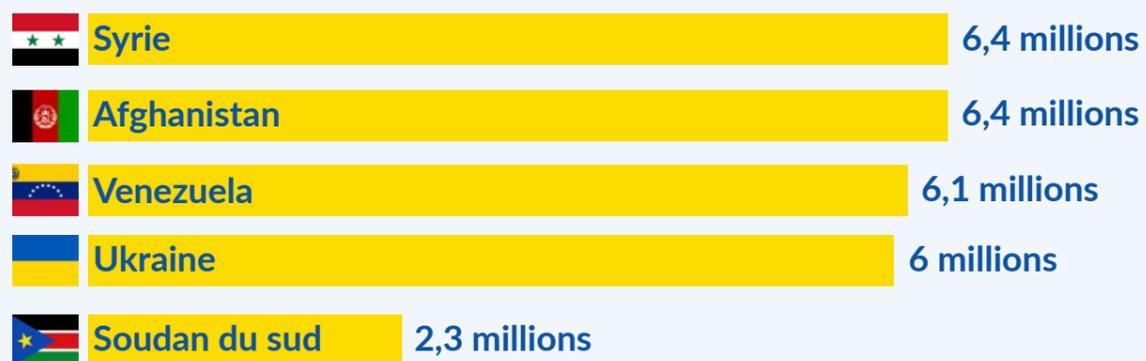
Rejeté
définitivement

¹L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est l'opérateur de l'État en charge de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en France et de leur parcours d'intégration. Il assure notamment la gestion de l'hébergement et de l'allocation pour les demandeurs d'asile.)
²L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) statue sur les demandes d'asile qui lui sont soumises.
³La Cour nationale du droit d'asile examine les recours formés contre les décisions de l'OFPRA et rend une décision définitive sur la demande d'asile.
⁴Dans certains cas, il n'y a pas d'audience et le recours est jugé par ordonnance.

OÙ SONT LES RÉFUGIÉS ?

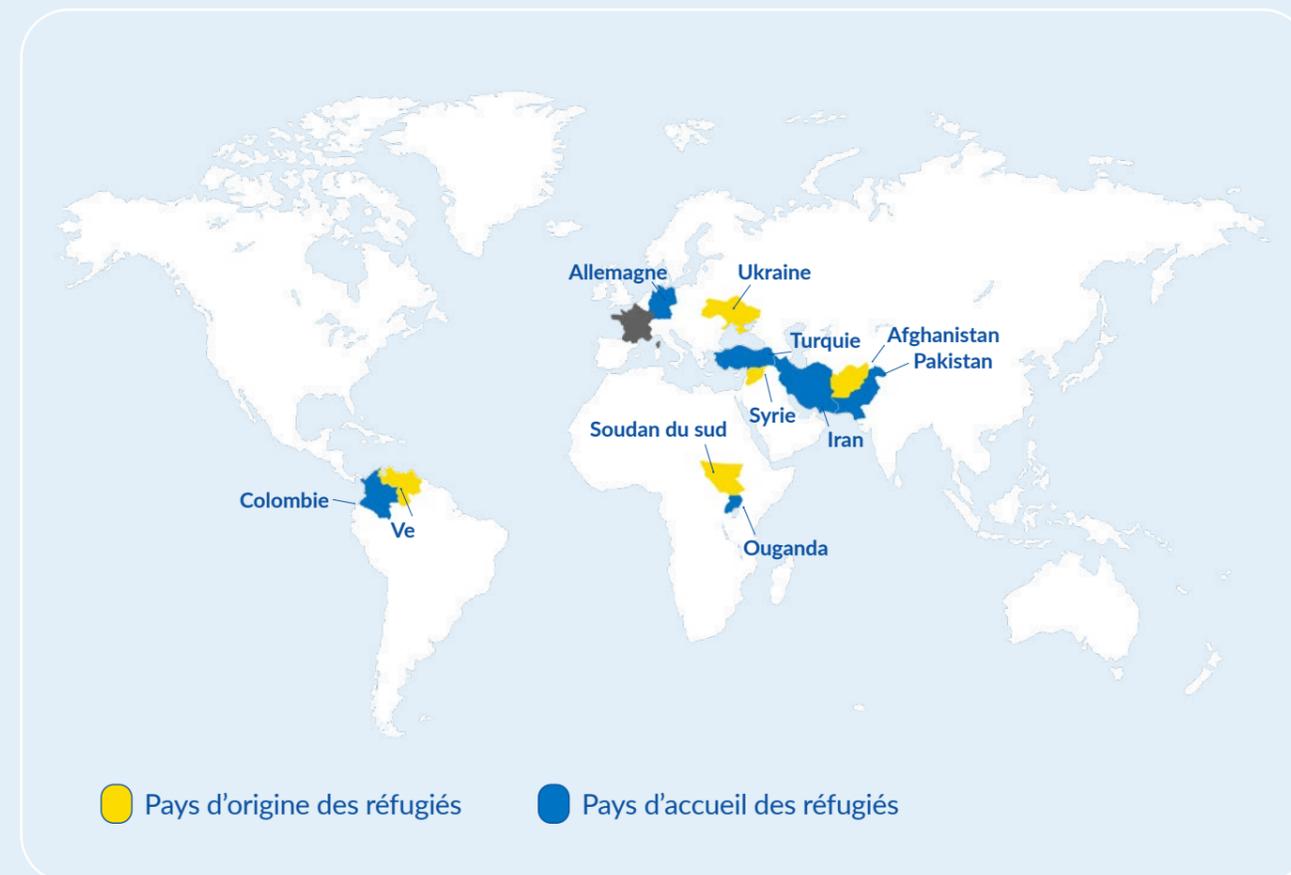
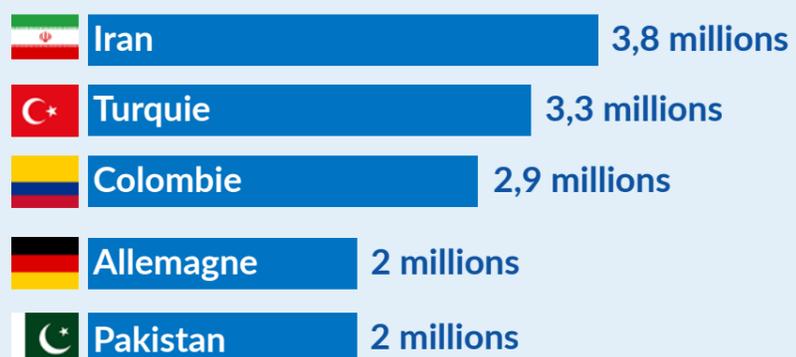
LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS

LA MAJORITÉ DES RÉFUGIÉS
sont originaires de 5 pays

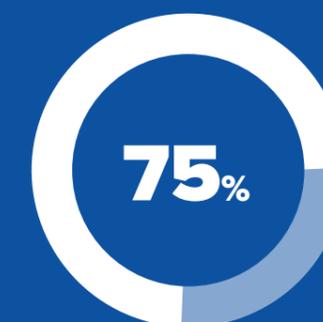


LES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

CINQ PAYS ACCUEILLENT PRÈS DE 40%
de tous les réfugiés (réfugiés palestiniens non compris
et hors Russie comme pays d'accueil)



des réfugiés sont
accueillis dans des
pays voisins.



des réfugiés vivent
dans des pays à
revenus faible et
intermédiaire.

Source : Tendances mondiales 2023 du HCR

LA CONVENTION DE 1951

La Convention de 1951 est un traité international clé qui établit les droits des personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays. 145 pays ont ratifié cette Convention : ils s'engagent ainsi à garantir ces droits et à protéger les réfugiés.

Le HCR est le gardien de la Convention de 1951 et veille à ce que les pays respectent la Convention en travaillant avec les gouvernements, mais aussi d'autres acteurs de la société comme les associations, les entreprises et les médias.

Pour quelle raison les réfugiés ont-ils besoin de protection ?

Les États sont responsables de la protection et de la sécurité de leurs citoyens. Toutefois, il arrive que les pays ne puissent ou ne veuillent pas protéger des citoyens. Sans protection de l'État, ces personnes courent de graves dangers et sont obligées de fuir pour préserver leur vie.



Qui la Convention de 1951 protège-t-elle ?

Elle protège les réfugiés. Elle définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et craint d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ; et ne peut pas ou ne veut demander la protection de ce pays.

Que contient la Convention de 1951 ?

Elle contient un certain nombre de droits et souligne également les obligations des réfugiés envers leur pays d'accueil. Le principe le plus important de la Convention est celui du non-refoulement car il est affirmé qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté est gravement menacée.

Quelques exemples de droits :

- Le droit de ne pas être expulsé
- Le droit de ne pas être puni pour l'entrée illégale sur le territoire d'un État
- Le droit au travail
- Le droit au logement
- Le droit à l'éducation
- Le droit à la justice
- Le droit d'accès au secours et à l'assistance publique
- Le droit à la liberté de religion
- Le droit de circuler librement sur le territoire
- Le droit de se voir délivrer des documents d'identité et de voyage
- Le droit de créer ou rejoindre des groupes, associations, syndicats etc.

Qui décide si une personne devient réfugiée ?

Ce sont les États qui prennent cette décision. Cela peut se faire par une évaluation individuelle ou collective afin de déterminer s'ils répondent à la notion de réfugié définie par la Convention. En France, c'est l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui est chargé d'examiner les demandes d'asile.

EXEMPLES :

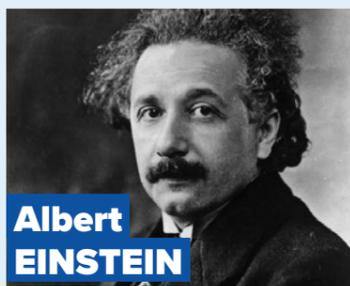
- Un journaliste dénonce des crimes commis par les autorités et se trouve menacé. Ses collègues et ses proches ont été enlevés et il doit fuir pour sa sécurité sans pouvoir chercher la protection des autorités.
- Une personne homosexuelle vit dans un pays où l'homosexualité est passible d'une peine de prison voire de la peine de mort. En plus d'être exclue de la société, cette personne est discriminée et risque de surcroît de graves persécutions, y compris de la part des autorités.

DES RÉFUGIÉS CÉLÈBRES



**Marc
CHAGALL**

Peintre né en Biélorussie en 1887. A dû fuir son pays pour trouver refuge en France après la révolution bolchévique car son art était critiqué. Après avoir été classé "artiste dégénéré" par les Nazis, il s'exile à nouveau fin 1940 et se réfugie aux États-Unis avec sa famille.



**Albert
EINSTEIN**

Physicien né en 1879 en Allemagne. A dû fuir son pays dans les années 1930 du fait de son appartenance à la communauté juive pour trouver refuge aux États-Unis.



**Catherine
DE KÁROLYI**

Mannequin puis styliste française chez Hermès. Est née en 1919 en Hongrie. A dû fuir son pays suite à la prise du pouvoir par le Parti communiste et la saisie des biens et terres de sa famille.



MALALA

Militante des droits des femmes et récipiendaire du prix Nobel de la Paix en 2014. Est née en 1997 au Pakistan. A dû fuir son pays en 2012 suite à une tentative d'assassinat pour son militantisme en faveur de l'accès à l'éducation des femmes et des filles au Pakistan.



**Yusra
MARDINI**

Nageuse née en Syrie en 1998. A dû fuir son pays en guerre en 2014. A trouvé refuge en Allemagne. A participé aux Jeux Olympiques de Rio et Tokyo au sein de l'équipe des athlètes réfugiés. Est aussi ambassadrice de bonne volonté du HCR.



M.I.A.

Rappeuse anglaise d'origine sri lankaise. Est née en 1975. A dû fuir le Sri Lanka avec sa famille en 1986 suite au déclenchement de la guerre civile.



**Nadia
MURAD**

Lauréate du prix Nobel de la Paix en 2018. Est née en Irak en 1993. A dû fuir l'Irak en 2014 après avoir été kidnappée par un groupe terroriste et persécutée du fait de son appartenance à la communauté yazidi.

SOUDAN



QUE S'Y PASSE-T-IL ?

Le conflit au Soudan, qui a éclaté en avril 2023 entre les forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide, a déclenché l'une des crises humanitaires et de déplacement les plus graves au monde. La violence s'est rapidement étendue de la capitale, Khartoum, à d'autres régions du pays, contraignant plus de 10 millions de personnes à fuir depuis le début du conflit en avril 2023. Parmi elles, plus d'1,5 million ont cherché refuge dans les pays voisins, principalement le Soudan du Sud, où sont entrées de nombreuses personnes qui étaient réfugiées au Soudan, au Tchad, en Égypte, en Ouganda, en Éthiopie et en République centrafricaine. En outre, près de 7 millions de Soudanais, en majorité des

femmes et des enfants, sont déplacés de force à l'intérieur du pays en quête de sécurité. Depuis plusieurs mois, le pays est aussi en proie à de violentes inondations, conséquences du changement climatique, qui aggravent encore la situation humanitaire. En effet, des épidémies de choléra et de rougeole sont survenues et les moyens humanitaires, ainsi que l'accès aux populations dans le besoin, sont insuffisants.

AFGHANISTAN



QUE S'Y PASSE-T-IL ?

Bien que les nouveaux déplacements liés aux conflits aient diminué ces dernières années, l'Afghanistan est confronté à l'une des plus grandes crises humanitaires au monde. Plus de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire, le système de santé s'effondre, les effets croissants du changement climatique exacerbent la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et les femmes et les filles ont un accès limité aux droits humains fondamentaux, notamment le droit à l'éducation et au travail.

Les Afghans constituent l'une des plus grandes populations de réfugiés au monde, dont près de 90 % sont accueillis en Iran et au Pakistan. Entre mi-septembre 2023 et fin août 2024,

plus de 700 000 Afghans sont rentrés dans leur pays depuis le Pakistan, la plupart d'entre eux après que le gouvernement pakistanais a annoncé qu'il expulserait les ressortissants étrangers sans papiers vivant dans le pays. Le retour soudain de centaines de milliers d'Afghans a encore aggravé la crise humanitaire face à des ressources insuffisantes.

LE SPORT, PLUS QU'UN JEU



Lorsque des personnes fuient leur pays et s'installent dans un nouvel endroit, des tensions peuvent survenir, notamment avec les habitants locaux qui accueillent ces nouveaux venus. Cependant, le sport et l'exercice physique peuvent jouer un rôle essentiel pour les atténuer voire les prévenir car le sport permet de créer la rencontre entre les personnes réfugiées et les habitants des communautés hôtes.

La pratique d'un sport peut également faciliter l'intégration sociale et renforcer le sentiment d'appartenance des personnes réfugiées ou déplacées à un groupe, un quartier, une ville ou un village.

À travers des activités d'équipe, les personnes réfugiées et déplacées tissent des liens d'amitié avec les locaux, cultivent un respect mutuel et collaborent pour atteindre des objectifs communs.

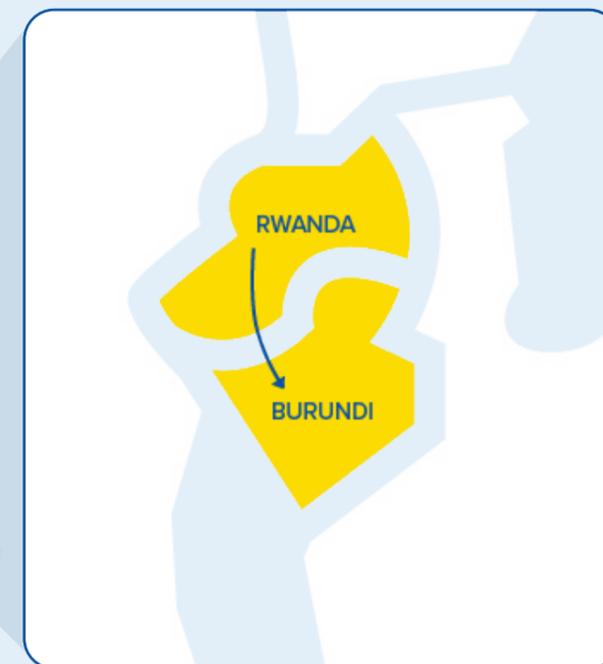
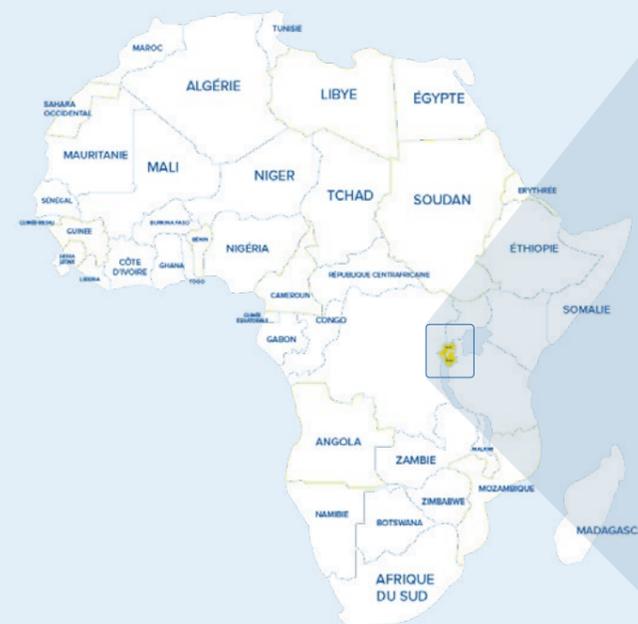
Les activités sportives permettent de briser les barrières culturelles et contribuent à rétablir un certain équilibre dans la vie des personnes forcées de fuir en leur procurant du plaisir, ce qui améliore à la fois leur bien-être physique et mental.

Parfait, Lich et Cindy ont été contraints de fuir leurs pays alors qu'ils étaient encore enfants. Ils témoignent de l'impact transformateur que le sport a eu sur leurs vies.



Prénom :
PARFAIT
Pays d'origine :
Burundi
Pays d'accueil :
Rwanda
Sport :
Taekwondo

© UNHCR/Anthony Karumba



Parfait : d'un camp de réfugiés aux Jeux Olympiques

Originaire du Burundi, la vie de Parfait bascule à l'âge de six ans lorsqu'il est blessé par balle au bras gauche lors d'une attaque menée par des hommes dans sa ville natale, près de la capitale Bujumbura. Ce jour-là, sa mère est tuée. « C'est le pire obstacle que j'ai rencontré dans ma vie. J'avais le cœur brisé. C'est un jour inoubliable dans ma vie », dit-il. Parfait passe près de deux ans à l'hôpital pour se rétablir. Il perd une grande partie de son bras gauche et doit désormais compter principalement sur son bras droit.

Quelques années plus tard, à l'âge de 11 ans, Parfait perd son père dans un accident de moto. Devenu orphelin et se retrouvant seul, il se tourne vers l'école et le sport pour trouver un refuge. « Le sport m'a surtout aidé à surmonter la douleur que j'ai vécue dans mon enfance », se souvient-il. « C'est une protection pour moi ».

Parfait excelle rapidement dans diverses disciplines sportives, en particulier les arts martiaux. Il découvre le taekwondo et participe à plusieurs compétitions nationales et régionales, et remporte de nombreux trophées et médailles.

Lorsque les violences post-électorales éclatent au Burundi en 2015, Parfait est contraint de fuir vers le Rwanda où il trouve une communauté sportive dynamique. En un an, il crée un club de taekwondo dans un camp de réfugiés qui accueille désormais des centaines d'enfants réfugiés burundais.

Il est profondément convaincu des bienfaits du sport, en particulier pour le bien-être mental et l'intégration des enfants. « C'est comme faire partie d'une famille. Cela aide les enfants à développer un esprit d'équipe, un sentiment d'appartenance... À trouver un peu d'espoir pour rester sereins et surmonter les difficultés... Et à adopter un bon comportement dans la société. » dit-il.

Le sport est également essentiel au bien-être de Parfait : « D'un point de vue personnel, le sport m'a aidé à avoir confiance en moi, à contrôler mes émotions... Lorsque je pratique mon sport, je me sens calme. Je me sens heureux. Je sens que je peux vraiment faire des choses ».

En 2020, il est sélectionné pour les Jeux paralympiques de Tokyo et éprouve une immense joie. « J'ai vu cela comme une sorte de porte ouverte pour moi. »



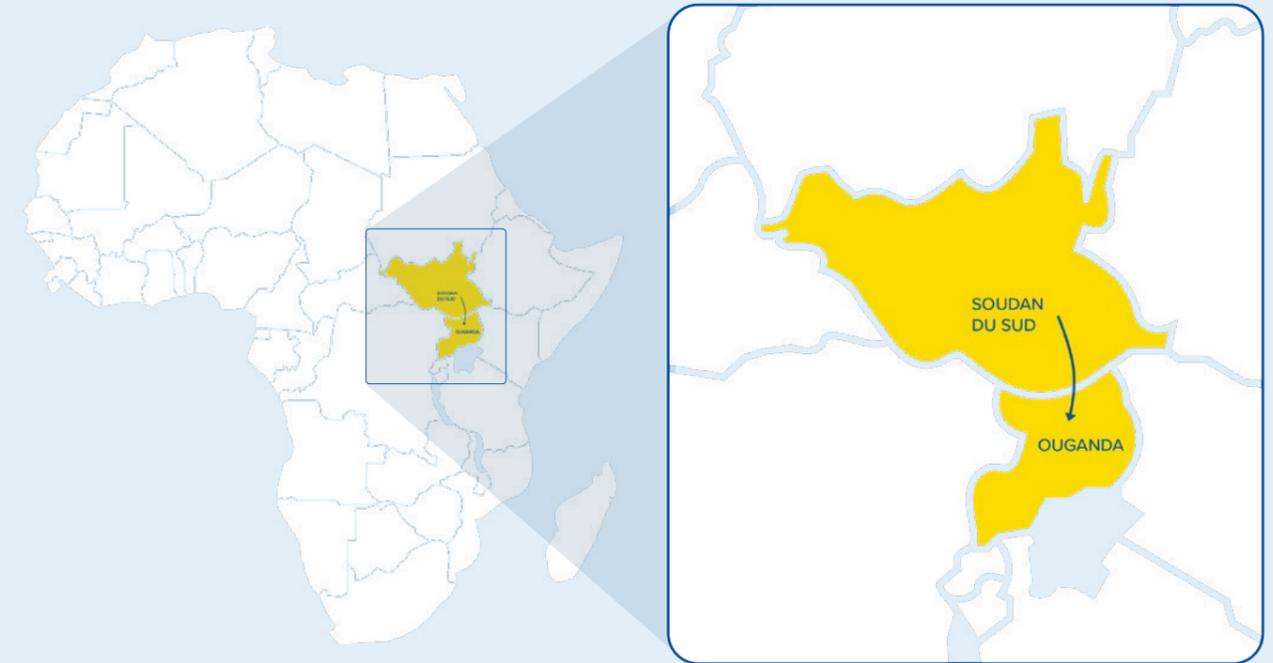
Prénom :
LICH

Pays d'origine :
Soudan du Sud

Pays d'accueil :
Ouganda

Sport :
Basketball

© HCR/Charity Nzomo



Lich : un basketteur au grand cœur

« *Le basketball est un jeu qui enseigne des leçons de vie. Vous ne pouvez pas être le meilleur si vous ne travaillez pas dur, vous devez être intelligent et habile pour marquer un panier, vous devez jouer avec votre esprit* », explique Lich.

En 2014, à l'âge de 15 ans, Lich et son cousin quittent le Soudan du Sud pour se réfugier au camp de Kakuma au Kenya. Mais en 2017, son cousin décide de retourner dans son pays d'origine, laissant Lich seul. Cependant, dès que Lich découvre le basketball, il commence à s'épanouir.

Il fonde le Global Refugee Basketball, un camp d'entraînement de basketball à Kakuma qui compte une centaine de joueurs. Deux des membres du camp ont récemment reçu des bourses d'études secondaires après avoir abandonné l'école et passé cinq ans sans aucune éducation.

« J'ai vu qu'il existait des possibilités de bourses d'études par le biais du sport et, en voyant le nombre de jeunes qui laissaient leur vie se perdre, j'ai pensé que ce serait une excellente occasion pour eux d'avoir une seconde chance de s'instruire grâce à des bourses d'études », explique Lich.

Lich et son équipe poursuivent leur mission en formant l'équipe KAKA All-Star, où les réfugiés et des Kenyans jouent ensemble.

Le basketball a donné à Lich une seconde chance et l'occasion d'inspirer d'autres personnes à réaliser leurs rêves.

« *Je veux réussir dans la vie pour que les gens voient que le sport peut mener au succès.* »



Prénom :
CINDY
Pays d'origine :
Cameroun
Pays d'accueil :
Angleterre
Sport :
Boxe

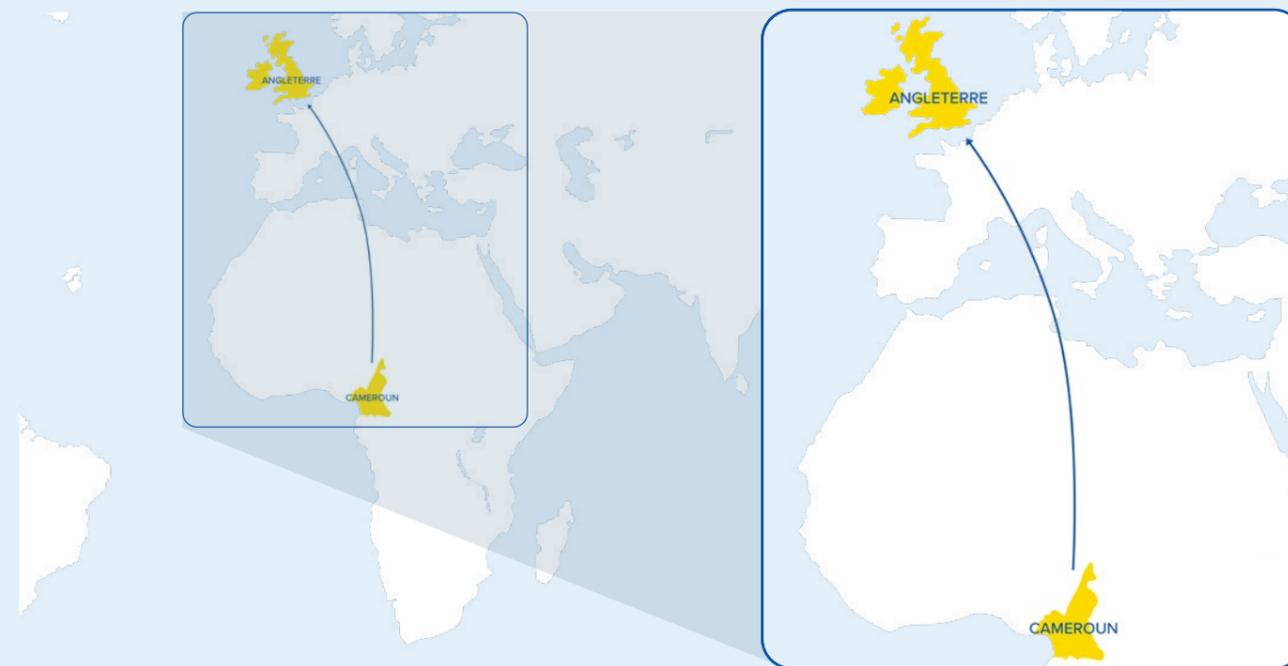
© Richard Pelham/Getty Images

Cindy, le sport comme remède à la solitude

Cindy est la première réfugiée à remporter une médaille de bronze aux Jeux de Paris depuis la création de l'équipe des réfugiés. *« Cela représente tellement pour moi d'être la première réfugiée à gagner une médaille. »*

Après avoir fui son pays, elle arrive au Royaume-Uni à l'âge de 11 ans, sans parler un mot d'anglais. À l'école, elle subit du harcèlement et connaît la solitude, jusqu'à ce qu'elle découvre la boxe par hasard dans le club de jeunes de sa ville, à Bolton. Lorsqu'elle commence, il n'y a pas d'autres filles avec qui s'entraîner, elle doit donc s'exercer contre des garçons. Rapidement, elle excelle dans ce sport et participe à des combats dans d'autres pays. En 2019, elle remporte le premier de ses trois titres de championne nationale.

Sa préparation pour les Jeux Olympiques a été soutenue par la Fondation



olympique pour les réfugiés dans le cadre de son programme de bourses pour les athlètes réfugiés, financé par le Comité international Olympique (CIO).

Le jeudi 8 août, elle décroche une médaille de bronze aux Jeux de Paris 2024.

« Cindy nous rappelle ce que les personnes réfugiées peuvent accomplir et accomplissent, à quel point elles peuvent exceller si on leur en donne l'occasion et la contribution positive qu'elles peuvent apporter aux communautés dans le monde entier », a affirmé Jojo Ferris, responsable de la Fondation olympique pour les réfugiés.

« Je veux dire aux réfugiés du monde entier – y compris aux réfugiés qui ne sont pas des sportifs – continuez à travailler, continuez à croire en vous, vous pouvez réaliser tout ce que vous voulez », déclare Cindy.

Parfait et Lich ont été contraints de fuir leur pays à un jeune âge. Vulnérables et sans adultes pour les protéger, leur situation aurait pu les rendre plus exposés aux abus, à la marginalisation, à l'exploitation et à la négligence.

Le sport peut favoriser l'inclusion sociale des jeunes en situation de déplacement forcé en développant un sentiment d'appartenance. Cela les aide à faire face aux défis de manière positive. De plus, le sport peut faciliter leur intégration en favorisant l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, ce qui peut accélérer leur accès aux services.

Le sport combine soutien social et exercice physique, ce qui peut améliorer le bien-être psychosocial des jeunes en les aidant à se sentir plus à l'aise.

L'exercice physique peut contribuer au bien-être psychosocial des jeunes en améliorant l'humeur, la concentration et la confiance en soi, atténuant ainsi les effets du stress et de la dépression.

Et en France ?

De nombreuses associations et fédérations, telles que Welcome 66 à Perpignan, Équipe Sans Frontière à Paris, ou UFOLEP à l'échelle nationale, œuvrent pour l'intégration des personnes réfugiées. À Paris, Strasbourg et Lyon, l'association Kabubu organise des activités sportives et propose des formations diplômantes pour faciliter leur intégration en France.

Pour aller plus loin, tu peux consulter leurs sites internet :

- Welcome 66 : welcome66.fr
- Equipe Sans Frontière : esfparis.org
- Kabubu : kabubu.fr



JOP 2024

En octobre 2015, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, Thomas Bach, président du Comité International Olympique, annonce la création d'une équipe olympique des réfugiés pour les Jeux Olympiques de Rio 2016.

Depuis, une cinquantaine d'athlètes ont participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio, de Tokyo et de Paris en 2024.

Un programme pour soutenir les athlètes à haut potentiel a été créé. Il fournit un soutien financier pour pouvoir s'entraîner et participer aux tournois de qualification en vue des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques, avec l'espoir d'être sélectionnés pour faire partie de l'équipe olympique des réfugiés.



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, créée en 1950, a pour mission de protéger, soutenir et trouver des solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Depuis sa création, elle a aidé plus de 50 millions de réfugiés à commencer une nouvelle vie.

En France, le HCR travaille avec le gouvernement, les associations, les entreprises, les établissements scolaires et des médias afin de permettre un bon accueil des réfugiés et les aider à reconstruire leurs vies en France.

NOUS SUIVRE SUR **LES RÉSEAUX SOCIAUX**



[@UNHCRfrance](https://www.tiktok.com/@UNHCRfrance)



[@UNHCRfrance](https://twitter.com/UNHCRfrance)



[@UNHCRfrance](https://www.instagram.com/UNHCRfrance)



unhcr.org/fr-fr/

CONTACTS

Rayéhane Mama-Djedje

Chargée de projet éducation

mamadjed@unhcr.org